



REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2021/2022

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Règlement en début de trimestre à réception de facture.
Les tarifs appliqués seront :

Scolarité annuelle :

Maternelle - Élémentaire : 1386,00 €

L'assurance scolaire est obligatoire. L'établissement a souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, une assurance de groupe incluant tous les élèves. Il est donc inutile de nous adresser vos attestations. Son montant est inclus dans la scolarité.

Une réduction est accordée aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés à NDF :

- 15 % pour le second enfant
- 30 % pour le troisième enfant
- 60 % pour le quatrième enfant
- 80 % pour le cinquième enfant.

Des prestations annexes viennent s'ajouter à la scolarité :

- **Saint Christophe Prévoyance, facultatif** (contrat de Prévoyance en cas de décès de l'un des deux parents) : une documentation sera jointe en début d'année scolaire, et, **selon votre décision, imputée au 2nd trimestre.**
- **A.P.E.L, facultatif** (Association des parents d'élèves) : elle est de 28,00 € pour l'année scolaire 2020/2021 et, **sauf avis contraire de votre part avant le 10/09/2021, la cotisation sera imputée sur le 1er trimestre.**
- **Projet de classe** : dans chaque classe, les élèves participent à un projet pluridisciplinaire.
- **Voyages et séjours** : certains niveaux de classe organisent des séjours ou voyages.

Projet de classe, voyage et séjour découvertes ont un caractère obligatoire.

L'étude et la garderie sont facturées en supplément. Les tarifs seront :

Pour les élèves en classe élémentaire (du CP au CM2) :

- Etude surveillée :
 - forfait annuel 3-4 jours : 660,00 €
 - forfait annuel 2 jours : 495,00 €
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 19,00 €**
- Etude dirigée (du CE2 au CM2) : à partir du 13/09/2021 jusqu'au 17/06/2022 pour l'année scolaire
 - forfait annuel 3-4 jours : 840,00 €
 - forfait annuel 2 jours : 600,00 €

Pour les élèves en classe de maternelle :

- Garderie du soir :
 - forfait annuel 4 jours par semaine : 915,00 €
 - **Exceptionnellement, ticket vendu pour un jour : 19,00 €**

La demi-pension :

Le prix de la demi-pension sera de :

	MATERNELLE/ELEMENTAIRE
DEMI-PENSIONNAIRES 4 JOURS PAR SEMAINE*	7,45 €*
DEMI-PENSIONNAIRES 2- 3 JOURS PAR SEMAINE*	8,40 €*
TICKETS (repas occasionnels)	9,00 €

* Ce prix est multiplié par le nombre de jours de chaque trimestre.

* Jours fixes définis au moment de l'inscription à la demi-pension

* **Badge d'accès au self** : chaque enfant dispose lors de son passage au self, d'un badge mis gracieusement à sa disposition par l'établissement. En cas de détérioration de ce badge dans le courant de l'année scolaire, il sera facturé 5,00 € et 10,00 €, les fois supplémentaires et pour les changements de régime en cours d'année.

Le tablier est obligatoire dès la Petite Section de maternelle. La couleur est laissée au libre choix des parents en maternelle.

A partir du Cours Préparatoire, le tablier bleu marine est obligatoire. Il est remis à titre gratuit à l'entrée en CP. Son renouvellement est facturé au prix de 32,00 euros (pour l'année 2020/2021).

Tee-shirt pour le sport : obligatoire en CM1 et CM2. Il est remis à titre gratuit en l'entrée en CM1. Le renouvellement est facturé au prix de 11,00 euros (pour l'année 2020/2021).

Ces tenues sont achetées à l'école.